

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56 Réservistes « employés hors du corps ».

n° 56

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication
21 janvier 1941

Date du numéro
31 janvier 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le soldat de réserve Carreras, du bataillon de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis est placé dans la position « d'employé hors du corps » et mis à la disposition de M. le chef du Service des contributions (cadastre). Il percevra en cette qualité une gratification mensuelle de 700 francs.